

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, LE MUY

ROCHER DE ROQUEBRUNE

Var
43
Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Décret du 6 juillet 1989

Propriété

Département, commune
et privée

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

Aucune

Autres sites protégés sur les communes

SC Le moulin des Serres au Muy
(A.07/02/1966 et D.13/05/1966)



COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

Le classement fait suite aux demandes des élus de Roquebrune et du Muy en 1986, ainsi que du Comité pour la Protection des sites de Roquebrune, en faveur d'une protection pérenne du massif emblématique, historique, légendaire et pittoresque du site du Rocher de Roquebrune tout à fait exceptionnel, avec sa silhouette remarquable repérable dans le paysage de l'extrémité Nord-Est du massif des Maures. Il domine majestueusement de ses 370 m la plaine de la basse vallée de l'Argens, et il donne au village tout son cachet et son attrait touristique. Du point de vue paysager, en effet, le Rocher de Roquebrune présente une esthétique surprenante et originale. Eloigné des derniers contreforts des Maures, il surgit dans la plaine comme une île en pleine mer. Sa couleur caractéristique est due à une quantité importante d'oxyde de fer et contraste fortement avec le vert de la végétation de chênes. Enfin, le relief du Rocher a une apparence étrange : cahotique, tourmenté, composé de crêtes déchiquetées, de falaises abruptes, de plateaux parsemés de blocs rocheux surcreusés, de gorges étroites et profondes où s'engouffrent parfois des coulées de végétation. Sur le site coule toute l'année l'Argens ainsi que deux de ses affluents presque permanents, la Maurette et le Rabinon. De plus, un réseau de nombreux ruisseaux temporaires - les oueds - évacue les abondantes précipitations hivernales et a permis la création de petites retenues collinaires favorables à la faune et à la végétation aquatique, qui offrent des miroirs réfléchissant le rocher.

(source : dossier de classement DIREN 1988)

